



3



*CARACTERISATION*

## HABITATS

Seuls les habitats à forts enjeux patrimoniaux, au regard de leur statut ou de leur état de conservation, sont caractérisés. Il s'agit des herbiers de posidonie, habitat prioritaire, et des grottes.

### 1. Herbiers de posidonie

Chaque herbier est décrit et caractérisé, si possible, par les descripteurs suivants :

- la superficie
- le recouvrement : herbier dense, épars, sous forme de taches isolées ou bien de matre morte
- le type de milieu sur lequel il est installé
- la vitalité : nombre de faisceaux par m<sup>2</sup> et classement selon la typologie de Giraud (1977) :
  - type I : > 700 faisceaux / m<sup>2</sup>
  - type II : 400 à 700 faisceaux / m<sup>2</sup>
  - type III : < 400 faisceaux / m<sup>2</sup>

Sur la base de ces descripteurs et de leur vulnérabilité selon leur localisation, une appréciation de leur état de conservation est donnée.

#### - **SITE DU RACOU**

Cet herbier est cité dans les premières références bibliographiques, on suppose donc qu'il a une dynamique relativement stable (carte 30). Il a été étudié à la fois par photos aériennes et transects en plongée. Les premiers relevés ont permis d'estimer sa superficie à environ 40 ha. Pour cette raison, la zone de présence de l'herbier de posidonie n'a pas pu être couverte en plongée dans sa totalité. Le type d'herbier rencontré est essentiellement de l'herbier épars et de la matre morte sur de la roche affleurante et des galets. S'il existe de l'herbier dense, il n'est pas assez conséquent pour être détecté par photos aériennes ou transects en plongée. On dénombre 610 faisceaux/m<sup>2</sup> ce qui est moyennement élevé (type II).

#### - **SITE DE LA CRIQUE D'EL ROGUES**

Inséré dans la crique d'El Rogues, l'herbier de posidonie occupe quasiment la totalité de la crique avec une largeur d'environ 130 m sur une longueur de 140 m (carte 31). Cette crique est orientée nord-sud avec une ouverture au nord.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé	Matte morte
	18112	2134	3064	9612	3302
Pourcentage		12	17	53	18

Les herbiers denses et épars sont présents essentiellement sur la partie ouest, le reste de la crique est composé majoritairement d'herbier isolé (53%). En observant les pourcentages d'herbier isolé et de matre morte (18%), on peut dire que cet herbier est assez dégradé. L'anthropisation importante de cette crique durant l'été ainsi que l'ancrage fréquent des bateaux de plaisance contribuent à cette dégradation.

### - **SITE DE LA PLAGE DE L'HUILE**

Cet herbier est installé au sein de la crique de l'Huile. Il est orienté nord-sud en s'ouvrant côté nord. Il est plus long que large (environ 100 m sur 50 m). L'herbier vivant commence à environ 70 m de la côte et s'étale jusqu'à 160 m et présente un aspect homogène (carte 32). De l'herbier épars est néanmoins présent à proximité de la plage, zone majoritairement constituée de matte morte.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Matte morte
	7733	3856	2913	964
Pourcentage		50	38	12

Le pourcentage de matte morte (12%) montre que cet herbier est dégradé dans sa partie supérieure mais pas au large où il présente une vitalité plutôt bonne (611 faisceaux/m<sup>2</sup>). Comme les autres criques, celle-ci est surfréquentée pendant la période estivale.

### - **SITE DE LA PLAGE D'EN BOUX**

Cet herbier est au sein de la crique d'en Boux. Il est orienté nord-sud avec une ouverture vers le nord (carte 32). A nouveau, l'herbier vivant commence à environ 70 m de la côte et s'étale jusqu'à 100 m de la côte. Il mesure 20 m de long sur 30 m de large avec une forte proportion d'herbier épars. L'herbier dense est surtout présent sur la longueur ouest de l'herbier.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Matte morte
	1994	337	697	961
Pourcentage		17	35	48

En observant le pourcentage de matte morte (48%), on peut dire que cet herbier est dans un état très avancé de dégradation. Il s'agit de l'herbier le plus dégradé de l'ensemble des herbiers présents le long de la côte rocheuse des Albères.

### - **SITE DE LA MAURESQUE**

Cet herbier inséré dans une crique proche de Port-Vendres s'ouvre au nord-est. Seul, l'herbier épars est représenté, séparé en deux par une zone de sable (carte 33). La distance le séparant de chaque bord de la crique varie entre 10 et 30 m. Sa superficie est relativement faible (1690 m<sup>2</sup>). On a dénombré en moyenne 577 faisceaux/m<sup>2</sup>, ce qui est la plus faible valeur observée par rapport à d'autres herbiers. Il est difficile d'estimer l'état de santé de cet herbier.

### - **SITE DE PORT- VENDRES**

L'herbier se situe à l'entrée est du port de Port-Vendres. Il est composé d'herbier dense et épars (carte 34). Il s'étale sur environ 160 m le long de la digue est du port. Légèrement au sud, on observe une tache d'herbier dense conséquente (environ 40m de diamètre) et séparée du reste de l'herbier. Avec 48% d'herbier dense, cet herbier semble en bon état.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars
	7694	3669	4024
Pourcentage		48	52

### - **SITE DE SAINTE CATHERINE**

Cet herbier occupe quasiment toute la superficie de la crique (250 m de large sur 150 m de long) (carte 35). Il s'ouvre du côté sud-est. Il est divisé en herbier dense, épars et isolé. Il commence sur du substrat meuble (sable) et se termine sur de la roche. Il est très morcelé, traversé par endroit par de la matte morte et de la roche. Les observations en plongée font état d'une épaisseur de matte morte pouvant atteindre un mètre dans sa partie inférieure en limite avec le sable. On a observé 618 faisceaux/m<sup>2</sup> ce qui le classe dans le type II. C'est un herbier qui semble assez bien conservé.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé	Matte morte
	25792	7170	12101	2693	3828
Pourcentage		28	47	10	15

### - **SITE DE BALANTI**

Dans la partie nord, un herbier de superficie relativement faible est présent (carte 36). Il se situe à une distance de la côte variant entre 20 m et 70 m. Il a un aspect relativement homogène.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé
	1979	499	1343	137
Pourcentage		25	68	7

Dans la partie sud, l'herbier est beaucoup plus important formant une bande étroite orientée nord-est/sud-ouest. Il est assez volumineux mais avec une forme en mosaïque. Il s'étale sur une longueur d'environ 300 m pour une largeur de moins de 100 m. Il commence sur du substrat meuble (sable) et se termine sur de la roche. L'ensemble des proportions observées montre que cet herbier ne présente pas de signe particulier de dégradation.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé	Matte morte
	18503	3102	10717	4283	402
Pourcentage		17	58	23	2

### - **SITE DE BERNARDI**

L'herbier se situe dans la crique de Bernardi orientée à l'est. Il est divisé en trois parties (carte 37). Les deux premières sont caractérisées par des herbiers denses qui longent respectivement les limites nord et sud de la crique. Le troisième herbier est situé un peu plus au nord et son recouvrement montre différents aspects.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé
	4048	3376	555	117
Pourcentage		83	14	3

Cet herbier est de type II, avec en moyenne 609 faisceaux/m<sup>2</sup>. Malgré le pourcentage élevé d'herbier dense (83%), sa distribution en mosaïque, présentant une matte fortement découpée (observation en plongée), donne une image d'un herbier en mauvais état, principalement dans l'intérieur de la crique.

### - **SITE DE PAULILLES ET DU FORAT**

Cet herbier prend naissance au nord dans la crique de Paulilles et se poursuit dans la crique d'El Forat (carte 38). Il est orienté à l'Est. Il est le plus volumineux de toute la côte des Albères. La superficie de l'herbier dense est supérieure à elle seule à la superficie globale des autres herbiers. Dans sa partie la plus étendue, il mesure environ 430 m. Une certaine dégradation dans la partie proche de la côte a été observée en plongée se traduisant par un herbier mité. Elle est due à un ancrage régulier des plaisanciers pendant la période estivale. Malgré le risque de détérioration d'une partie de l'herbier, on peut dire qu'il est en bon état avec un nombre moyen de faisceaux de 696 faisceaux/m<sup>2</sup> (limite inférieure type I).

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars
	86529	29651	56878
Pourcentage		34	66

Au large des trois criques, sur la partie correspondant à la remontée rocheuse de la Llose, un herbier sur roche très étendu est essentiellement représenté par de l'herbier épars (carte 39). Sa délimitation en plongée a été difficile du fait de son étendue. Son état de santé est difficile à évaluer.

### - **SITE DU CAP OULLESTRELL**

Cet herbier est également très étendu, il est tout en longueur (650 m de long sur 250 m de large en moyenne) (carte 40). Il est orienté nord-sud. Il se compose en majorité d'herbier épars avec quelques taches d'herbier dense dans sa partie nord. Il a un aspect relativement homogène. Il s'agit d'un herbier sur roche à 100% dont la partie nord colonise toutes les parties accessibles. Le nombre de faisceaux au mètre carré est de 646 (type II). Les observations en plongée témoignent d'une bonne implantation de l'herbier. Il peut être considéré en bon état.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars
	79909	7830	72079
Pourcentage		10	90

### - **SITE DES ELMES**

Cet herbier est réparti dans les anses des petites et grande Elmes (carte 41). Il est divisé en trois parties : deux dans l'anse des petites Elmes et une dans l'anse des grandes Elmes. Il est composé majoritairement d'herbier épars.

#### **Anse des grandes Elmes**

L'herbier est relativement morcelé. C'est une bande étroite toute en longueur (plus de 400m de long). Il longe la côte d'ouest en est. Il commence sur du sable et finit sur de la roche. La présence de matte morte, due certainement à une forte anthropisation, révèle un certain état de dégradation de l'herbier côté plage. Sur le reste de la zone, il semble bien implanté et en bon état

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé	Matte morte
	15585	4740	9021	1500	324
Pourcentage		30	58	10	2

**Anse des petites Elmes :**

L'herbier est disposé tout en longueur, son aspect est homogène. Il longe les côtes nord et sud de l'anse avec des longueurs de 180 m côté nord et 300 m côté sud. L'herbier situé du côté nord de cette crique se rapproche du Cap des Elmes.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars
	9780	1307	8473
Pourcentage		13	87

Etant donné les conditions de visibilité, il est probable que la proportion de matte morte ait été sous évaluée. Sa faible superficie et l'anthropisation estivale révéleraient un herbier plutôt dégradé.

**- SITE DE BANYULS**

Quelques mètres carrés d'herbier ont pu être observé au niveau de la plage de Banyuls (côté nord) ainsi que dans le port de Banyuls à partir des photos aériennes. Cependant un herbier bien développé a été observé au niveau de la digue du port de Banyuls (carte 42). Cet herbier est situé entre la digue et la côte rocheuse avec une majorité d'herbier dense. Il a un aspect homogène. On observe 796 faisceaux/m<sup>2</sup> (type I), ce qui est relativement important et met bien en évidence une bonne vitalité. L'observation des proportions d'herbiers dense et épars révèle que cet herbier est en bon état.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé
	4787	2514	2161	112
Pourcentage		53	45	2

**- SITE ENTRE L'ILE GROSSE ET LE CAP L'ABEILLE**

Quelques taches localisées d'herbier isolé à épars sont disséminées dans cette zone (carte 43). S'étalant sur environ 1.5 km, elles représentent moins de 2 ha, composées majoritairement de matte morte.

**- SITE DES TYNES ET DE TANCADE**

Au sud du cap l'Abeille, en face de la plage de Tancade, deux zones importantes se succèdent le long de la côte regroupant tous les faciès (carte 44). Dans cette zone, l'herbier présente la particularité de se développer sur substrats meubles et rocheux. Le pourcentage de matte morte est faible. Pour ce qui est de la partie vivante de l'herbier, la répartition est la suivante : 42 % d'herbier isolé, 35,7 % d'herbier épars et 12,5 % d'herbier dense. Le Guilloux (1999) décrit succinctement cette zone comme un herbier en bon état : fronde bien développée et faune associée importante. La densité moyenne est de l'ordre de 500 faisceaux / m<sup>2</sup>.

**- SITE DE LA ZONE DE PROTECTION RENFORCEE DE LA RESERVE MARINE**

Dans la zone de protection renforcée, deux grandes zones se distinguent (carte 45). Au nord du cap Rédéris, une zone de matte morte se déploie sur près de 1,8 ha. Dans l'anse du Pin Parasol, l'herbier est constitué de matte morte (1,5 ha) dans la partie nord et d'herbier épars à dense sur roche dans la partie sud (3 ha). La partie vivante de l'herbier se distribue de la façon suivante : herbier isolé 19,6 %, herbier épars 28,6 % et herbier dense 50 %. Une grande partie de la superficie des herbiers vivants (27,5 %) est donc concentrée dans la protection renforcée. En dehors de la zone de matte morte, l'herbier présente un bon état de santé.

### - **SITE DE PEYREFITE**

Dans l'anse de Peyrefite, un herbier se déploie en fond de baie (sur fond meuble) et de part et d'autre de l'anse surtout sur la partie nord sur roche (carte 46). La distribution est la suivante : matre morte 19,3 %, herbier isolé 27,4 %, herbier épars 19,5 % et herbier dense 20%.

Une autre zone se rencontre au nord du cap Peyrefitte. Elle représente un peu plus de 2 ha dont la moitié est constituée de matre morte et l'autre est quasiment constituée que d'herbier isolé et épars.

### - **SITE DE TERRIMBO**

Cet herbier est divisé en quatre.

- La partie principale occupe quasiment toute la superficie de l'anse de Terrimbo avec 24 709 m<sup>2</sup> (carte 47). Il y a une grande majorité d'herbier épars avec quelques taches d'herbier dense. Il est d'aspect homogène avec quelques bandes de sables le traversant.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé
	24709	495	24187	27
Pourcentage		2	98	2

- La partie située au nord de l'anse est une bande étroite longeant la côte (carte 48). Il s'agit d'un herbier très morcelé qui commence sur un substrat meuble (sable) et se termine sur de la roche. Il est représenté par les trois types d'herbiers vivants dans des proportions équivalentes.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé
	8316	2654	3552	2109
Pourcentage		32	43	25

- Un peu plus au nord, on rencontre un autre herbier, situé dans la partie sud du cap de Peyrefite, à environ 60 m de la côte (carte 48). L'herbier dense a une très faible proportion.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé
	4393	361	2171	1860
Pourcentage		8	49	42

- L'herbier situé au sud de l'anse a une superficie d'herbier dense relativement faible (carte 49).

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé
	3083	213	2084	786
Pourcentage		7	68	25

En conclusion, l'herbier dense est surtout présent de part et d'autre de l'anse où l'herbier épars domine largement. Le nombre de faisceaux par mètres carrés est de 792 (type I). Les herbiers présents dans cette zone sont très hétérogènes. Malgré une faible proportion d'herbier dense, globalement l'herbier est bien implanté (anse et partie nord).

## - **SITE DE CERBERE**

Cet herbier est une bande étroite qui longe la côte sud de la crique d'ouest en est (carte 50). Il est très morcelé. Il commence sur du sable et finit sur de la roche. On observe une faible superficie de matte morte (3%) et on dénombre 675 faisceaux/m<sup>2</sup> (type II). Les observations en plongée témoignent d'un bon état de santé de l'herbier.

Superficie Herbier (m <sup>2</sup> )	Totale	Dense	Epars	Isolé	Matte morte
	15532	4042	9338	1742	411
Pourcentage		26	60	11	3

## 2. Grottes

Sur l'ensemble du site, 32 grottes correspondant aux trois typologies des cahiers d'habitats ont pu être localisées. Pour autant, les caractéristiques stationnelles décrites dans ces typologies correspondent, pour les grottes semi-obscurées (8330-3) et les grottes obscures (8330-4), à une définition très large :

- pour les premières, elle regroupe des « tombants verticaux, des surplombs, des entrées de grottes et de tunnels » ;
- pour les secondes, elle regroupe des « cavités immergées de grande dimension, des cavités de petite taille, des microcavités isolées dans les amas de pierres et au sein de concrétionnements et des fissures ».

Ces définitions très larges font qu'il nous paraît assez difficile de quantifier précisément les grottes. Aussi, nous les avons volontairement associé à l'habitat des récifs notamment des éboulis, des roches et du coralligène, d'où la présence de ces écosystèmes sur les cartes 51 à 54.

C'est dans les secteurs où ces écosystèmes sont les mieux représentés que nous avons localisé le plus grand nombre de grottes :

- du cap Béar au cap Oullestrell (carte 52) : 9 grottes
- du cap l'Abeille au cap Rédéris (carte 53) : 15 grottes

Les grottes semi-obscurées (8330-3) sont les mieux représentées. Viennent ensuite les grottes médiolittorales (8330-2), sous forme de fissures parfois hautes mais peu profondes. Enfin, la biocénose des grottes obscures (8330-4) se limite à des petites cavités dans les amas de pierres. Les vraies grottes ou tunnels sont absents du site (sauf peut-être au cap Béar).

Les plongées réalisées au niveau du cap l'Abeille ont montré que les espèces indicatrices retenues dans les cahiers d'habitats ne sont pas les espèces dominantes. Ceci confirme l'inadéquation des cahiers d'habitats pour caractériser les biocénoses locales catalanes.


Les espèces les plus communes observées sont : *Crambe crambe*, *Chondrosia reniformis*, *Spirastrella cunctatrix* (spongiaires), *Myriapora truncata* (bryozoaire), *Balanophyllia europea* (hexacoralliaire), *Lithophyllum sp.* (algue calcaire).



## ESPECES

Sur toute la côte rocheuse, les différents inventaires et observations font référence à la présence de 37 espèces animales et 12 espèces végétales présentant un statut d'espèces protégées ou menacées à un titre ou à un autre.

## VEGETAUX


Parmi les algues, plusieurs espèces sont concernées et toutes listées dans le  rouge des végétaux, peuplements et paysages marins menacés de Méditerranée[CL1]. Trois cystocères ont été retenues comme « espèces en danger ou menacées » lors des réunions d'experts de 1995 et 96 (Convention d'Alghero).

Parmi les phanérogames, sont présentes la posidonie et la cymodocée, toutes deux protégées par un arrêté interministériel du 19/07/88. Le statut de protection de la posidonie a été renforcé en 1992 avec la directive européenne « Habitats », qui fait de l'herbier de posidonie un habitat prioritaire. Ces deux espèces font également partie de l'annexe 1 de la Convention d'Alghero sur la biodiversité côtière et marine de la Méditerranée signée en 1995.

## ANIMAUX

**Parmi les spongiaires**, on trouve uniquement des espèces retenues comme « espèces en danger ou menacées » ou « espèces dont l'exploitation est réglementée » lors des réunions d'experts de 1995 et 96.


Les Cnidaires ont le même statut. Outre son inscription dans le livre rouge des espèces menacées en France, le corail rouge est en plus mentionné dans l'annexe 4 de la directive Habitats, dans la convention de Berne et dans le Protocole de Barcelone. Essentiellement présent dans la zone de protection renforcée de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, on en rencontre également au niveau du cap Béar et du cap Cerbère.

Deux mollusques sont inscrits à l'annexe 4 de la directive Habitats : la grande nacre et la datte de mer. Ces espèces sont  conséquence [CL2] protégées au niveau national par l'arrêté interministériel du 26/11/92. Elles font également partie de la liste rouge de France en tant qu'espèces vulnérables. La grande nacre semble s'être bien implantée sur la côte où elle est de plus en plus signalée sous forme de jeunes individus. Cette espèce et sa voisine (*Pinna pectinata*, également protégée par l'arrêté du 26/11/92) font partie de l'annexe 1 de la Convention d'Alghero.

Contrairement en Corse où elle semble se maintenir, la grande patelle (*Patella ferrugina*) a disparu de la côte rocheuse depuis plus de 50 ans.

**Parmi les crustacés**, seule la grande cigale a un statut de protection renforcé aussi bien au niveau national (arrêté du 26/11/92), qu'européen (annexe 4 de la directive Habitats) et qu'international (annexe 1 de la convention d'Alghero). Elle est mentionnée dans le livre rouge de France et sur la liste rouge française en tant qu'espèce en danger. En effectif réduit, elle reste difficilement observable. La petite cigale, en revanche, est bien implantée, tout comme la langouste, visible sur la plupart des sites de plongée et à faible profondeur.

Cette dernière est régulièrement remontée dans les filets des pêcheurs petits métiers, souvent sous forme d'individus de belle taille (filets calés au-delà de 40 m de profondeur). Quelques homards se prennent également de temps en temps dans les langoustiers mais restent plus difficilement observables en plongée.

A noter que ces trois dernières espèces ont été retenues comme « espèces dont l'exploitation est réglementée » lors de la réunion d'experts de Tunis en 1996  3]

**Parmi les échinodermes**, il faut noter que l'oursin diadème (*Centrostephanus longispinus*), mentionné dans les tous premiers inventaires réalisés par le laboratoire Arago, aurait disparu de la côte.

**Parmi les poissons**, l'alose feinte (*Alosa fallax*), fortement protégée (annexe 2 de la convention de Berne, annexes 2 et 5 de la directive Habitat, arrêté interministériel du 08/12/88, listes rouges

mondiale et française), est signalée dans les premiers inventaires du laboratoire Arago. Ce poisson fait encore partie des rares prises des pêcheurs (petits métiers de Banyuls, senneurs de Port-Vendres qui parlent « d'allaches ») notamment par coup d'est. Il est toutefois difficile de dire s'il s'agit de l'alose feinte ou de l'alose vraie (*A. alosa*).

Les plongeurs disent parfois avoir vu un hippocampe mais il est difficile de savoir si c'est l'hippocampe moucheté (*Hippocampus ramulosus*), présent sur les listes rouges française et mondiale en tant qu'espèce vulnérable ou l'hippocampe à museau court (*H. hippocampus*).

Convoités pour leur chair et le trophée qu'ils représentent, le mérrou et le corb ont subi une pression de chasse sous-marine importante, qui en a fait des espèces rares et vulnérables. La création des espaces protégés a permis de maintenir des individus et de développer à nouveau des populations. Le mérrou bénéficie en plus d'un moratoire, signé en 1993, en interdisant pour 5 ans la chasse sous-marine sur les côtes françaises, puis reconduit en 1997 pour 5 ans de plus. Le GEM (Groupe d'Etude du Mérrou) souhaiterait pouvoir lui assurer une protection pérenne. Les mérrous et les corbs se rencontrent de plus en plus souvent avec, toutefois, une prédominance dans la zone de protection renforcée de la réserve naturelle marine.

**Parmi les poissons cartilagineux**, le requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*), bien qu'évoluant au large, a déjà été observé dans la réserve marine, non loin des côtes (espèce retenue comme menacée ou en danger par les experts). Trois types de raie (raie lisse, raie bouclée, raie blanche) ont déjà été observés dans les eaux bordant la côte rocheuse. Elles sont présentes sur la liste rouge française en tant qu'espèces vulnérables pour les deux premières ; la raie blanche, considérée comme en danger, est également protégée par la convention de Barcelone (annexe 3).

Les observations concernant les reptiles mentionnent une espèce de tortue : la tortue caouanne (*Caretta caretta*). Menacée d'extinction, cette espèce bénéficie d'une protection à tous les niveaux (nationale, européenne, internationale). Elle a été notamment retenue parmi les espèces prioritaires pour lesquelles la communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle (annexe II de la Directive Habitat).

Cette tortue pourtant mentionnée comme éteinte dans la liste rouge de France, fait l'objet d'observations certes rares mais régulières dans cette partie de la Méditerranée. Sept spécimens ont été recueillis par le laboratoire Arago, ces trois dernières années, notamment dernièrement en juillet 2001. En juillet 2003, deux spécimens ont été vus dans les eaux de la réserve dont un jeune individu mort et recueilli par les agents de la réserve.

Comme les tortues, les cétacés bénéficient d'une protection renforcée même s'il est difficile de connaître réellement leur effectif. La côte rocheuse est sur la route migratoire de la plupart des cétacés qui vivent en Méditerranée. Il n'est donc pas rare d'observer près des côtes et parfois dans la réserve marine, les espèces qui s'approchent le plus près (grand dauphin, dauphin commun, rorqual commun).

Ces observations se font généralement en été et les dernières remontent à juillet 2001 (grand dauphin et rorqual commun) et été 2003 (dauphin commun et grand dauphin). Le grand dauphin reste quant à lui visible pratiquement toute l'année ; d'après les spécialistes, une population se maintiendrait au large partageant sa ressource avec les senneurs. L'épisode d'un dauphin ambassadeur, qui avait séjourné sur toute la côte (notamment à Collioure et à Banyuls) de 1990 à 1995, ne s'est pas reproduit.

Classe	Espèces	Niveau d'importance et statut de protection						
		National		Européen	International			
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge	Arrêté	Dir. Habitat	Liste Rouge	Convention	Plan d'Action pour la Méditerranée
<b>Phanérogames</b>	Posidonie	<i>Posidonia oceanica</i>		19/07/88	(An 1)		AI 1	LRV, ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Cymodocée	<i>Cymodocea nodosa</i>		19/07/88			AI 1	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
<b>Algues</b>		<i>Gymnocyclus crenulatus</i>						LRV
		<i>Halymenia trigona</i>						LRV
		<i>Nemastoma dichotomum</i>						LRV
		<i>Cystoseira caespitosa</i>						LRV
		<i>Cystoseira elegans</i>						LRV
		<i>Cystoseira ercegovicii</i>						LRV
		<i>Cystoseira mediterranea</i>						LRV, ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Cystoseira sauvageanica</i>						LRV
		<i>Cystoseira spinosa</i>						LRV, ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Cystoseira zosteroïdes</i>						LRV, ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
<b>Spongiaires</b>		<i>Axinella polyplodes</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Geodia cydonium</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Tethya aurantium</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Spongia agaricina</i>					Ba 3	ASP (An 4)
		<i>Spongia officinalis</i>					Ba 3	ASP (An 4)
	<i>Hippospongia communis</i>					Ba 3	ASP (An 4)	
<b>Cnidaires</b>	Corail rouge	<i>Corallium rubrum</i>			An 4		Ba 3	ASP (An 4)
		<i>Astroïdes calycularis</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Gerardia savaglia</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
<b>Mollusques</b>	Triton	<i>Charonia lampas</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Triton émaillé	<i>Charonia tritonis</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Pholas dactylus</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Grande Nacre	<i>Pinna nobilis</i>	V	26/11/92	An 4		Ba 2, AI 1	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Jambonneau rude	<i>Pinna pectinata</i>	I	26/11/92			AI 1	
	Datte de mer	<i>Lithophaga lithophaga</i>	V	26/11/92	An 4		Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
		<i>Solenya togata</i>						ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
<b>Arthropodes</b>	Grande Cigale	<i>Scyllarides latus</i>	E	26/11/92	An 4		Ba 3, AI 1	
	Petite cigale	<i>Scyllarides arctus</i>					Ba 3	ASP (An 4)
	Langouste rose	<i>Palinurus elephas</i>					Ba 3	ASP (An 4)
	Homard européen	<i>Homarus gammarus</i>					Ba 3	ASP (An 4)
<b>Echinodermes</b>	Oursin comestible	<i>Paracentrotus lividus</i>		AP 18/01/96			Ba 3	ASP (An 4)
	Astérine	<i>Asterina pancerii</i>					Ba 2	ASP (An 3)
<b>Poissons</b>	Requin pélerin	<i>Cetorhinus maximus</i>					Ba 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Raie lisse	<i>Raja brachyura</i>	V					
	Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>	V					
	Raie blanche	<i>Raja alba</i>	E				Ba 3	
	Alose	<i>Alosa fallax</i>	V	08/12/88	An 2, An 5		Ba 3, Be 3	ASP (An 4)
	Mérou brun	<i>Epinephelus marginatus</i>	V	AP 25/11/97			Ba 3	ASP (An 4)
	Hippocampe moucheté	<i>Hippocampus ramulosus</i>	V					ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Hippocampe à museau court	<i>Hippocampus hippocampus</i>	V					ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Corb	<i>Sciaena umbra</i>	V				Ba 3	ASP (An 4)
<b>Reptiles</b>	Tortue Caouanne	<i>Caretta caretta</i>	Ex	17/07/91	An 2*, An 4	EN	Ba 2, Be 2, Bo 1, W 1	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
<b>Mammifères</b>	Grand dauphin	<i>Tursiops truncatus</i>	I	27/07/95	An 4	DD	Ba 2, Be 2, Bo 2, W 2, AI 5	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Dauphin commun	<i>Delphinus delphis</i>	I	27/07/95	An 4	LR, nt	Ba 2, Be 2, Bo 2, W 2, AI 5	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Dauphin bleu et blanc	<i>Stenella coeruleoalba</i>	I	27/07/95	An 4	LR, dc	Ba 2, Be 2, Bo 2, W 2, AI 5	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Globicéphale noir	<i>Globicephala melaena</i>	I	27/07/95	An 4	LR, pm	Ba 2, Be 2, Bo 2, W 2	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)
	Rorqual commun	<i>Balaenoptera physalis</i>	V	27/07/95	An 4	EN	Ba 2, Be 2, W 1, AI 5	ASP (An 3), Esp. Men. (An 4)

**Abréviations utilisées dans le tableau :**

**Listes Rouges**

De France (catégories UICN de 1990) :

- V : Espèce vulnérable
- E : Espèce en danger
- I : Espèce au statut indéterminé
- Ex : Espèce disparue

Du Monde (catégories UICN de 1994) :

- VU : Vulnérable
- EN : Menacée d'extinction
- LR : Faible risque
- nt : quasi-menacée
- dc : dépendant de mesures de conservation
- lc : préoccupation mineure
- DD : Insuffisamment documenté

**Convention**

Ba : Barcelone

Be : Berne

Bo : Bonn

W : Washington

Al : Alghéro

An : Annexe

LRV : Livre rouge Vuignier

ASP : Aires spécialement protégées (Plan d'Action pour la Méditerranée)

Esp. Men. : Espèces menacées (Plan d'Action pour la Méditerranée)